



## Revue des Sciences Sociales

Numéro 2 | 2025

Numéro Varia | juin 2025

REA – Impact factor (SJIF) 2025 : 5.341

Date de soumission : 24-04-2025 / Date de publication : 30-06-2025

### LES CHEFFERIES CANTONALES DANS LE *DAGARA* (BURKINA FASO), 1912-1946

### CANTONAL CHIEFTAINS IN CANTONAL CHIEFTAINS IN *DAGARA* (BURKINA FASO), 1912-1946

Salifou **IDANI** – Winso Banfo Claude **SOMÉ** – Aboubakar **TANAÏ**

#### RÉSUMÉ

**A**près avoir occupé le *Dagara* en 1897, les Français y créent une hiérarchie politique afin de dominer et exploiter les populations. La création des chefferies de canton vient consolider la hiérarchie politique mise en place dans le pays *dagara* par le colonisateur français. Le présent travail traite des circonstances de création des chefferies cantonales dans le *Dagara*. Il fait ressortir par ailleurs les différentes chefferies de canton créées dans le *Dagara* et met en relief leur impact. Nous avons eu recours aux sources archivistiques et bibliographiques pour mener à bien l'étude. Les sources archivistiques ont beaucoup contribué à la réalisation de cette étude à travers les rapports politiques et les dossiers personnels des chefs de canton. Mis en place en

1912 puis généralisés à partir de 1915 dans le *Dagara*, pour le recouvrement de l'impôt, les cantons deviennent de véritables entités politico-administrative à partir de 1917-1918. Des responsables sont officiellement nommés à leur tête à partir de 1920. Les administrateurs français ont établi quinze (15) chefferies cantonales dans le *Dagara*. Deux de ces chefferies ont été supprimées en 1938. La création des chefferies de canton a impacté le pays *dagara* sur le plan politique, social et économique.

**Mots clés :** *Dagara*, chefferie, canton, colonisation, impact

#### ABSTRACT

**A**fter occupying *Dagara* in 1897, the French created a political hierarchy there to dominate and exploit the population. The creation of cantonal chiefdoms consolidated the political hierarchy established in *Dagara* country by the French colonizers. This work deals with the circumstances of the creation of cantonal chiefdoms in *Dagara*. It also highlights the various cantonal chiefdoms created in *Dagara* and underlines their impact. We used archival and

bibliographic sources to carry out the study. Archival sources contributed greatly to the completion of this study through political reports and personal files of canton chiefs. Established in 1912 and then generalized from 1915 in *Dagara*, for tax collection, the cantons became true political-administrative entities from 1917-1918. Officials were officially appointed to lead them from 1920. French administrators established fifteen (15) cantonal chiefdoms in *Dagara*. Two of these chiefdoms were

abolished in 1938. The creation of cantonal chiefdoms impacted the Dagara country on the political, social and economic levels.

## INTRODUCTION

Les Français occupent le *Dagara* par l'entremise des traités signés avec les *Dian* de Diébougou et les *Dioula* de Lokhosso en 1897 (Kambou-Ferrand 1993 : 387). Ils installent des postes permanents de tirailleurs à Diébougou et Lokhosso la même année d'où partent les opérations de soumission des populations locales (Kambou 1971 : 64). La signature de la convention franco-anglaise de 1898 délimitant les zones d'occupation entre la France et l'Angleterre fixe définitivement le pays *dagara* dans le giron français à l'instar des diverses contrées du Sud-Ouest du Burkina Faso (Kambou-Ferrand 1993 : 387). Les Français avaient projeté de relier leurs possessions côtières de l'hinterland. Les contrées du Sud-Ouest du Burkina, le *Dagara* y compris, constituait le dernier espace à conquérir pour réaliser la jonction entre la Côte d'Ivoire et le Soudan (Somda 1984 : 122). Ils convoitaient également cette partie du Burkina Faso pour sa richesse en or (Somé 1996 : 32). Pour dominer et exploiter le nouvel espace conquis, les Français créent une hiérarchie politique constituée au départ d'un commandement allochtone et des chefferies de village. La hiérarchie politique créée dans le *Dagara* se consolide davantage avec l'institution des chefferies cantonales. Les nombreuses réflexions sur cette structure coloniale sont partielles. Les auteurs abordent le sujet dans le cadre d'autres études. Aussi, ces analyses ne font pas ressortir l'ensemble des chefferies cantonales dans le *Dagara* durant la colonisation (Somda 1984 : 150-164, Hébert et Al., 1976 : 238-240, Dabiré 2006 : 59-69). Ceci dit, quel a été le processus de création des chefferies de canton en pays *dagara* ? Dit autrement, quelles sont les circonstances historiques de création des chefferies de canton dans le *Dagara* ? Quels étaient les chefferies cantonales créées en pays *dagara* par le colonisateur français ? Quelle a été l'impact de ces chefferies ? Au-delà de contribuer à la vulgarisation de la recherche scientifique, le présent article participe à la compréhension de l'histoire

**Keywords :** *Dagara*, chiefdom, canton, colonization, Impact

coloniale et culturelle des *Dagara* en rendant compte des chefferies créées en pays *dagara* par le colonisateur français. La borne inférieure de l'étude, 1912, correspond à la création des cantons dans la subdivision de Diébougou en général et dans le *Dagara* en particulier<sup>1</sup>. C'est véritablement à partir de cette date que les villages ont été regroupés en canton dans la région. La borne supérieure (1946) renvoie à la mise en place de réformes dans les colonies françaises dont la suppression du travail forcé et la suppression de l'indigénat (Suret-Canale & Boahen 1998 : 197). Ces réformes ont eu un impact majeur au niveau des chefferies cantonales notamment en ce qui concerne les relations entre les chefs de canton et leurs administrés. Pour parvenir à la réalité historique, nous avons eu recours à des sources écrites (sources archivistiques et bibliographiques). Les sources bibliographiques ont porté sur les documents qui traitent de la colonisation des peuples du Burkina Faso en général et des *Dagara* en particulier. Dans ce sens, nous avons exploité des ouvrages, des thèses, des mémoires et des articles. La constitution d'une hiérarchie auxiliaire en pays *dagara* apparaît comme une aubaine pour le colonisateur français face à l'échec d'une administration directe. Dans son article « Le Sacré et le système politique traditionnel des *Dagara* du Burkina à l'épreuve de la colonisation », Magloire Somé montre que le système politique traditionnel *dagara* a été doublé d'un nouveau système politique avec la colonisation. Un accent a été mis sur les sources archivistiques compte tenu de la période étudiée. Les rapports politiques ainsi que les dossiers personnels des chefs de canton permettent de mieux fixer les événements liés aux chefferies de canton. Les informations collectées au niveau des différentes sources ont été constituées en des fiches thématiques. Ces fiches nous ont permis dans un premier temps de structurer notre travail. Et dans un second temps de rédiger les parties de l'étude après une analyse de leur contenu. La démarche

<sup>1</sup> Rapport du Capitaine Labouret, Administrateur du cercle sur le commandement indigène dans le Lobi, 29 août 1918, ANCI, 5EE 10(1).

consistera à analyser d’abord le processus de création des chefferies de canton dans le *Dagara*. Ensuite, nous allons décrire l’ensemble de ces

chefferies. Enfin, nous analyserons l’impact de la mise en place des chefferies de canton en pays *dagara*.

**1. L’INSTITUTION D’UNE HIERARCHIE POLITIQUE DANS LE DAGARA**

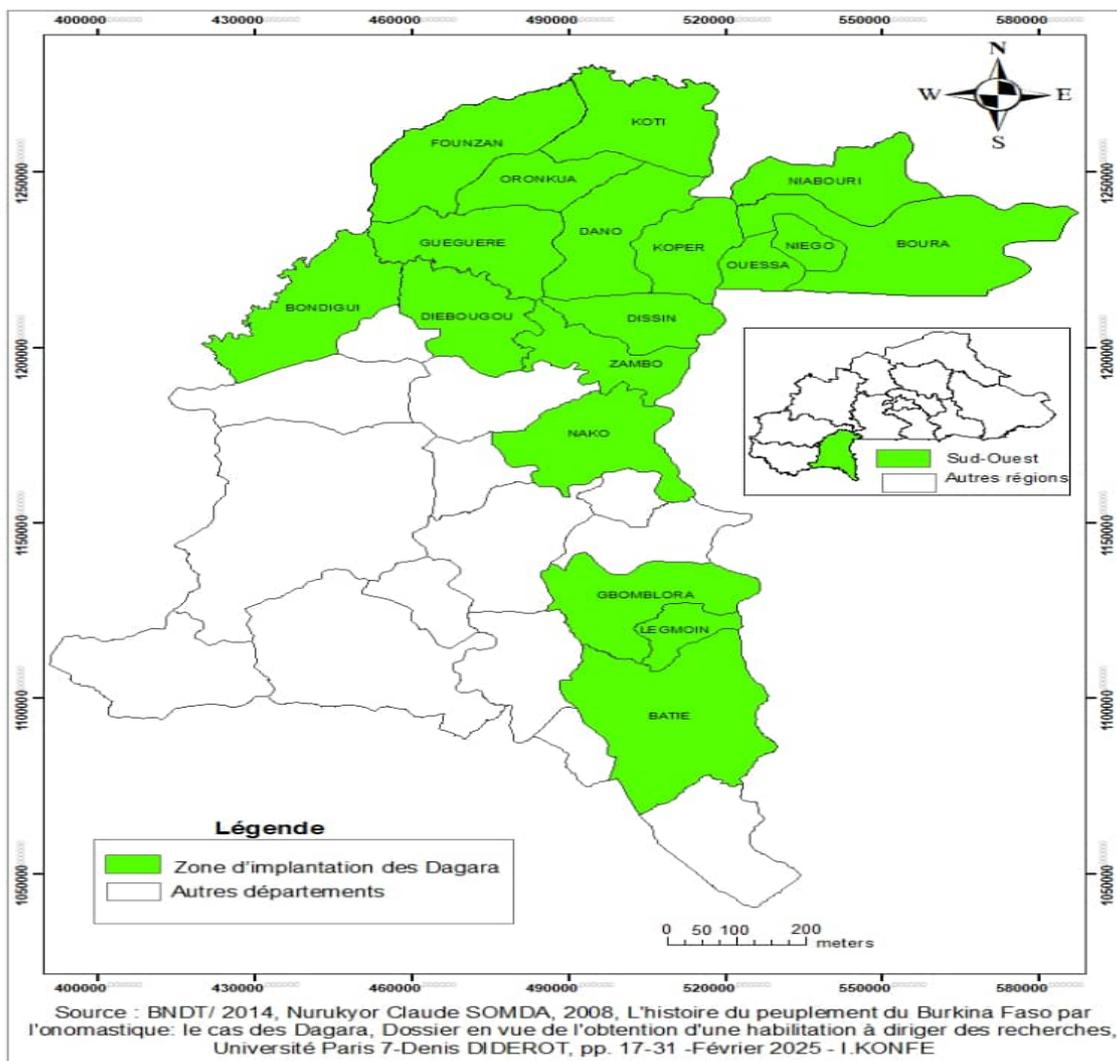
Dans cette partie, nous nous intéressons au pays *dagara* ainsi qu’à la mise en place des chefferies de canton dans cette entité.

**1.1. Le *Dagara* : une entité socioculturelle et un espace vital**

Le mot *dagara* est un terme collectif et invariable à plusieurs connotations. Sur le plan socioculturel, il désigne à la fois un groupe

ethnique et sa langue (Somda 1987 : 2). Géographiquement, le *Dagara* correspond à la zone d’occupation de l’ethnie *dagara*. Le *Dagara* s’étend de nos jours à cheval sur deux États (le Burkina Faso et le Ghana) du fait avatars de la colonisation (Somda 1984 : 1). Au Burkina Faso, les *Dagara* sont implantés dans trois régions. Il s’agit des régions du Sud-Ouest où ils sont plus nombreux, des Hauts-Bassins (départements de Fouzan et Koti) et du Centre-Ouest (départements de Niabouri et Boura) (Somda 2008 : 27).

**Fig. 1 : Zone d’implantation des *Dagara* au Burkina Faso**



Traditionnellement, les *Dagara* ont une organisation sociopolitique lignagère. Le pouvoir politique dans le *Dagara* précolonial se manifestait au niveau du lignage (*Yir*) et du village (*Tég*). « La société traditionnelle *dagara* ne compte à aucun niveau, une forme de pouvoir centralisé. L'individu intégré dans son lignage patri familial (*daglu*) n'est soumis à aucune autorité extérieure institutionnalisée. » (Somda 1984 : 91). L'organisation sociopolitique traditionnelle *dagara* met en évidence une certaine égalité entre les hommes et un esprit d'indépendance qui anime chaque individu (Somda 1984 : 88-90). De ce fait, les populations considéraient la subordination comme une humiliation (Somé 1996 : 13). Cette conception a beaucoup favorisé la résistance des *Dagara* vis-à-vis de l'administration coloniale. Cependant, l'équilibre sociopolitique traditionnel dans le *Dagara* a été rompu avec la création d'une nouvelle hiérarchie politique constituée en partie des chefferies de canton.

## 1.2. La mise en place des chefferies cantonales dans le *Dagara*

La pénurie du personnel français ainsi que les nécessités administratives comme l'absence d'une autorité centrale parmi les populations locales ont contraint les militaires français à créer ou à adapter une hiérarchie politique dans leurs colonies afin d'administrer les habitants. Dans le *Dagara*, l'échec d'un commandement direct a beaucoup milité en faveur de l'institution de la chefferie administrative (Somda 2003 : 798-800). En effet, les Français administraient directement les localités à partir des postes de Diébougou et de Lokhosso dès leur installation en 1897. Cela s'expliquait par l'inexistence d'une structure centrale en pays *dagara* pouvant servir de courroie de transmission. Cependant, la violence des premières campagnes militaires dans la région contribua à éloigner les populations. Elles faisaient le vide à l'arrivée des troupes françaises dans leur village (Somda 1984 : 149).

Après de vaines tentatives d'un commandement direct dans le *Dagara*, les militaires français entament la constitution d'une hiérarchie locale tout en menant des opérations de pacification. Ils confient le commandement du pays *dagara* aux

*Djan* de Diébougou en 1898<sup>2</sup>. Les rapports entre les *Dagara* et les *Djan* étaient conflictuels avant l'arrivée des Français (Hébert et Al., 1976 : 46). L'occupation de la terre exacerbait les relations entre ces deux communautés. Les *Djan* ont dû abandonner plusieurs de leurs anciennes habitations sous la pression des *Dagara* pour s'installer finalement dans la zone de Diébougou (Labouret 1931 : 25). Ils s'étaient alliés au colonisateur français à travers la signature d'un traité de protectorat le 04 mai 1897. Les Français considéraient les *Dagara* comme des "anarchistes" incapables de s'auto-administrer (Hébert et Al., 1976 : 222). Les *Dagara* étaient présentés comme ennemis des uns envers les autres (Somda 1984 : 150). Ces considérations montrent que les Français n'avaient aucune connaissance des *Dagara*. Les difficultés qu'ils éprouvaient pour les soumettre justifient de tels propos. L'organisation et le fonctionnement de la société *dagara* traditionnelle prouvent à bon escient que les *Dagara* étaient bien organisés et s'auto-administraient (Hébert et Al., 1976 : 3-6 ; Somda 1984 : 58-99 ; Poda 2004 : 324-361).

Deux *Djan* ont ainsi été portés à la tête du commandement des *Dagara* : Aldiouma (1898-1904) et Oulbou (1904-1908). Aldiouma était un captif du chef *djan* de Diébougou. Son successeur, le *djan* Oulbou, était son homme de confiance et son représentant auprès des populations quand il commandait (Somda 1984 : 153). Aldiouma et Oulbou ont commis de multiples exactions sur les *Dagara* : vol, pillage, massacres, commerce de captifs (Somda 1984 : 52-53 ; Hébert et Al., 1976 : 224-225). Devant ces nombreuses exactions et l'inefficacité de ces chefs, les Français renoncent au commandement des chefs allochtones dans le *Dagara*.

Soucieux de constituer une hiérarchie politique dans les contrées du Sud-Ouest du Burkina Faso d'une manière générale et dans le *Dagara* en particulier « [...] les Français cherchaient à découvrir et à faire reconnaître dans chaque village un homme influent qui pourrait servir d'intermédiaire pour les relations avec le commandant de cercle et à qui on confierait des missions d'ordre général. » (Somda 2003 : 805). Déjà, à leur arrivée dans le *Dagara*, les militaires français avaient désigné

<sup>2</sup> Le commandement des *Djan* n'a concerné qu'une partie du pays *dagara* : celle comprise dans la subdivision de Diébougou. Le territoire *dagara* situés dans la circonscription de Gaoua

constituait une enclave au sein des *Lobi* et des *Birifor* avec qui le colonisateur français entrait difficilement en contact.

certaines personnes comme chef de leur village. Ces individus ont été désignés parce qu'ils avaient accueilli convenablement les troupes françaises dans leur localité (Somda 2003 : 806-807). Cependant, ils n'avaient aucun pouvoir réel sur les populations (Somda 1984 : 155). À partir de 1908, les administrateurs français tentent de généraliser la chefferie dans tous les villages en responsabilisant les chefs de terre à la fonction de chef de village. La mesure rencontre moins de succès et est abandonnée. La fonction de chef de village était incompatible avec le rôle des chefs de terre qui exerçaient leur tâche conformément aux coutumes. Concilier ces deux fonctions, conduirait à des travers de leur part (Somda 2003 : 808). D'ailleurs, la plupart d'entre eux manquaient de dynamisme du fait de leur âge avancé (Somda 2003 : 808). Il faut relever que, dans les communautés lignagères du Sud-Ouest du Burkina, les chefs étaient choisis selon le principe de la gérontocratie (Somé 1996 : 96). La chefferie de village s'est généralisée dans le *Dagara* à partir de 1912 avec l'administrateur Labouret. « Il imposa à chaque village un indigène faisant figure de chef auquel il pouvait s'adresser et qui transmettait les ordres simples et en assurait l'exécution. » (Somda 2003 : 809). L'administrateur Labouret est à l'origine de la création des chefferies cantonales dans le *Dagara*, disons plutôt dans le cercle de Gaoua.

À son arrivée en 1912 en tant qu'administrateur de la subdivision de Diébougou<sup>3</sup>, Henri Labouret entreprend de doter la région d'une hiérarchie politique. Il généralise la chefferie de village et crée les cantons. Mais, il s'agissait à l'époque de canton financier : « L'institution cantonale, créée dans le cercle du Lobi à partir de 1912, n'eut au départ qu'une "utilité fiscale" pour collecter l'impôt. » (Somé 1999 : 81). Les villages *dagara* de la subdivision de Diébougou étaient dès lors regroupés en une dizaine de cantons. En 1915, ceux de la circonscription de Gaoua sont à leur tour regroupés en cantons financiers. L'administrateur Labouret est le principal instigateur des cantons dans le cercle de Gaoua. Henri Labouret était

d'abord le chef de la subdivision de Diébougou (1912-1914). Il est ensuite passé commandant du cercle de Gaoua (1915-1920, 1921-1924). C'est ce qui explique la création des cantons à partir de 1912 dans les territoires de la subdivision de Diébougou et à partir de 1915 au niveau des contrées de la circonscription de Gaoua.

Henri Labouret détecta des chefs de terre ou des individus proches d'eux qu'il a placé à la tête des cantons. Par la persuasion et la répression des résistants, il parvient à asseoir l'autorité des personnes désignées. La plupart d'entre eux étaient des parents (neveux, frères ou fils) des chefs de terre. Certains comme Mayaon Somé de Tobo ou Yallo Da de Zilatéon étaient des chefs de terre<sup>4</sup>. Les responsables placés à la tête des cantons recevaient des missions d'ordre général : fourniture de prestataires, arrestation des malfaiteurs, perception de l'impôt, recensement<sup>5</sup>. À partir de 1917-1918, la fonction politico-administrative des cantons se manifeste avec la mise à l'essai puis la nomination provisoire de certains individus comme chefs de canton. Les nominations effectives des chefs de canton dans le *Dagara* remontent à 1920<sup>6</sup> alors que ces responsables assuraient la fonction depuis la création des cantons en 1912 et 1915. Pour l'administrateur Labouret, il fallait renforcer leur autorité au préalable<sup>7</sup>. Les chefs de canton exerçaient plusieurs attributions en lien avec l'administration coloniale.

### 1.1. Les attributions des chefs de canton

Les chefs de canton étaient des auxiliaires de l'administration coloniale. Ils étaient à la fois des exécuteurs d'ordre, des informateurs, des conseillers pour le commandant de cercle et des représentants de leurs populations<sup>8</sup>. Leurs nombreuses exactions à l'encontre des administrés faisaient d'eux des collaborateurs-tortionnaires du colonisateur français (Bazié 2016 : 186) et des représentants du despotisme colonial (Suret-Canale 1962 : 102).

<sup>3</sup> La subdivision de Diébougou formait avec celles de Batié et de Gaoua le cercle de Gaoua créé en 1899 sous l'appellation de cercle du *Lobi* (constitué de Diébougou et de Gaoua au départ). En 1954, la subdivision de Diébougou est érigée en un cercle.

<sup>4</sup> Fiches de renseignement concernant Mayaon Somé, Chef de canton de Tobo, 1925, ANCI, 5EE 50 ; Redevance coutumière du canton de Zilatéon, ANBF, 27V 27.

<sup>5</sup> Rapport du Capitaine Labouret, Administrateur du cercle sur le commandement indigène dans le Lobi, 29 août 1918, doc cit.

<sup>6</sup> Fiches de renseignement concernant Thioro Somé, année 1928, Kohib Somé, année 1932, Dalane Palenfo, année 1923, ANCI, 5EE 50.

<sup>7</sup> Rapport du cercle du Lobi, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1918, ANCI, 5EE 9(2/2).

<sup>8</sup> Circulaire sur l'administration indigène du 28 septembre 1932, ANCI, J.O. CI n°22 du 15 novembre 1932.

Les chefs de canton exerçaient plusieurs fonctions. D'abord, une fonction administrative : ils répondaient du commandant de cercle dont ils devaient transmettre et exécuter les ordres. Par ailleurs, ils devaient encourager les chefs de villages, contrôler leurs actions et en rendre compte à l'administrateur du cercle<sup>9</sup>. Les chefs de canton devaient aussi établir et enregistrer les actes de l'état civil, préparer et tenir à jour les cahiers de recensement, prendre des initiatives pour le maintien de l'ordre dans leurs territoires tout en signalant tout ce qui pouvait compromettre la sécurité au commandant de cercle (Bazié 2016 : 184). Ensuite une fonction financière consistant au recouvrement de l'impôt. Ils surveillaient la collecte de l'impôt et des diverses taxes dans les villages (Bazié 2016 : 184). Les chefs de canton assuraient également une fonction judiciaire. Ils s'occupaient des conflits entre les habitants ainsi que des problèmes fonciers<sup>10</sup>. Dans le domaine économique, les chefs de canton surveillaient l'état des cultures de rente (Dabiré 2006 : 67) et devaient donner l'exemple à leurs administrés en assurant de grandes productions. Chaque chefferie cantonale portait le nom de son chef-lieu à l'image des chefferies de Kokolibou, Mèmèr ou Zilatéon. Ceci dit, quels sont les différentes chefferies de canton créées dans le *Dagara* ?

## 2. Les chefferies cantonales dans le *Dagara*

On dénombrait quinze (15) chefferies cantonales en pays *dagara*. En fonction de leur situation géographique dans le *Dagara*, les chefferies de canton peuvent être divisées en deux zones : les chefferies cantonales du nord du *Dagara* et celles du sud.

### 2.1. Les chefferies cantonales du nord du *Dagara*

Elles sont les plus nombreuses. Ce sont des chefferies de canton de : Bapla, Dano, Djikologo, Guéguéré, Kokolibou, Koper, Manoa, Mèmèr, Niégo, Oronkua et Zambo.

#### - La chefferie de canton de Bapla

Le canton de Bapla regroupait quatorze (14) villages. Au moment de l'établissement des cantons

financiers dans la subdivision de Diébougou en 1912, Kpatio Somda en était le responsable. Il était par ailleurs le chef de village de Bapla. Décédé en 1915, il est remplacé par son frère Tintalé Somda<sup>11</sup>. Dans le cadre de la nomination effective des chefs de canton dans le cercle de Gaoua, quatre (04) chefs se sont succédés à la tête de la chefferie cantonale de Bapla. Ce sont : Tintalé Somda (1920-1922), Nandébè Somda (1922-1926), Karamoko Somda (1926-1945) et Narebeyon Somé (1945-1970). Les trois premiers chefs cités étaient tous du même village et du même lignage patri familial (famille). Narebeyon Somé, ancien tirailleur, était le chef de village de Moutori, l'un des villages du canton de Bapla, depuis 1938<sup>12</sup>. Le passage de la chefferie d'un lignage patri familial à un autre a entraîné des difficultés de commandement dans le canton de Bapla. Pour contrebalancer l'influence de Narebeyon Somé, la famille de l'ancien chef s'est affiliée au parti du Rassemblement Démocratique Africain (RDA). Dans sa politique d'éveil politique, ce parti menait une véritable campagne de déstabilisation des chefs administratifs (Somé 1999 : 85).

#### - La chefferie de canton de Dano

Le chef-lieu de ce canton, Dano, était l'un des grands centres dans le *Dagara* précolonial (Kambou-Ferrand 1993 : 396). Le chef de terre de Dano, Deri/Dar était le chef de terre du village de Dano à la création des cantons financiers. L'unique chef de canton officiellement nommé par l'administration coloniale française est Nanfa Somé (1920-1962), fils de Deri/Dar. Nanfa Somé est officiellement nommé chef de canton de Dano le 20 avril 1920<sup>13</sup>. De par sa position de chef de canton, Nanfa Somé parvint à constituer un vaste réseau d'amitié et de relations de clientèles. Ce qui renforça d'ailleurs son influence locale et son autorité (Schmengler 2001 : 106). Plusieurs fois membre du Conseil des notables du cercle de Gaoua, Nanfa Somé s'est beaucoup investi pour les cultures de rente dans son canton ainsi que le commerce. Il faut toutefois préciser qu'il usait souvent de sa position pour soumettre les populations à des prestations obligatoires (Somda 1984 : 202).

<sup>9</sup> Idem

<sup>10</sup> Redevances coutumières des chefferies de canton de Bapla et de Guéguéré, 1950, ANBF, 27V 14.

<sup>11</sup> Fiche signalétique de Narebeyon Somé, Chef de canton de Bapla, établie le 11 février 1945, ANBF, 27V 14.

<sup>12</sup> Carnet signalétique de Narebeyon Somé, Chef de canton de Bapla, ouvert le 11 février 1945, ANBF, 27V 25.

<sup>13</sup> Carnet signalétique de Nanfa Somé, Chef de canton de Dano, ouvert le 1<sup>er</sup> juin 1935, ANBF, 22V 131.

### - La chefferie de canton de Djikologo

Dahi Somda, notable du village de Djikologo avait été mis à l'essai pour assurer la responsabilité de ce canton<sup>14</sup>. Mais, le commandement officiel du canton est revenu à Marka (Malka) Somda nommé le 25 mai 1921. Il aurait remplacé son frère, chef de terre impotent<sup>15</sup>. Marka Somda a également été membre du Conseil des notables du Cercle de Gaoua (1923-1929). Décédé le 20 avril 1942, il est remplacé par Delima Ouattara, un ancien combattant. Ce dernier a été désigné chef de canton de Djikologo le 24 mai 1943<sup>16</sup>. C'est donc dire que la chefferie cantonale de Djikologo est restée vacante plus d'une année. Le canton de Djikologo a été supprimé en 1949 et ses villages repartis entre les cantons de Dano et de Zambo<sup>17</sup>. Les administrateurs coloniaux entendaient renforcer davantage la chefferie administrative en supprimant les petits cantons. La personnalité des chefs était aussi une raison de la suppression des cantons (Somé 2020 : 79).

### - La chefferie de canton de Guéguéré

Le canton de Guéguéré comptait une vingtaine de villages. Lahiré Dabiré assurait le commandement de ce canton bien avant la nomination officielle de Téna (Téhona) Dabiré. Nommé le 25 mai 1921, Téna Dabiré a administré le canton de Guéguéré pendant plus d'une vingtaine d'années tout en faisant preuve d'autorité et en donnant satisfaction à l'autorité coloniale<sup>18</sup>. Il a été aussi membre du Conseil des notables de Gaoua (1929). Immobilisé pendant une longue période pour raison de santé, Téna Dabiré fini par démissionner de ses fonctions en 1949<sup>19</sup>. Il a été remplacé par son fils Dari Dabiré qui le secondait dans le commandement du canton compte tenu de son âge avancé et de son état de santé. Dari Dabiré a été nommé par décision du 30 septembre 1949 pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 1949<sup>20</sup>.

<sup>14</sup> Rapport trimestriel du cercle du Lobi, 1917, ANCI, 5EE 9(2/1).

<sup>15</sup> Fiche de renseignement concernant Marka Somda, Chef de canton de Djikologo, 1932, ANCI, 5EE 50.

<sup>16</sup> Carnet signalétique de Delima Ouattara, Chef de canton de Djikologo, ouvert le 25 mai 1943, ANBF, 44V 28.

<sup>17</sup> Arrêté N°161/APS du 09 avril 1949, ANBF, 25V 25.

<sup>18</sup> Carnet signalétique de Téna Dabiré, Chef de canton de Guéguéré, ouvert le 1<sup>er</sup> juin 1935, ANBF, 44V 30.

<sup>19</sup> Procès-verbal d'audition de témoin, 07 septembre 1949, ANBF, 27V 14.

### - La chefferie de canton de Kokolibou

La chefferie de canton de Kokolibou est détenue par les *Bekũ-Dacari* de Dissihn. Cette famille a reçu la chefferie cantonale pour avoir bien accueilli les Français en 1897 (Somé 2020 : 75). Dans le cadre du commandement du canton de Kokolibou, Bouryāw/Bouria Somé, chef de village de Kokolibou avait été mis à l'essai par l'administrateur français Henri Labouret<sup>21</sup>. Le premier chef à être officiellement nommé à la tête de ce canton est Kohib Somé. Il est nommé par décision du 16 avril 1920. Il aurait succédé à son frère chef de terre du village de Kokolibou d'où il rejoint Dissihn pour s'y installer<sup>22</sup>. Décédé le 27 juillet 1940, Kohib Somé est remplacé par son frère Bouolka Somda (Somé 2020 : 76). Révoqué en 1942 pour refus d'exécution de ses fonctions et perte d'autorité, Bouolka est remplacé par Zoumirou Somda (Somé 2020 : 76). Ce chef décède à peine une année après sa désignation c'est-à-dire le 22 août 1943 (Somé 2020 : 77). Nonitou Somda dit Jean Jacques (1943-1965), fils à Kohib Somé, lui succède en tant que chef de canton de Kokolibou. Fort de son instruction, Jean Jacques Somda a beaucoup satisfait l'administration coloniale. (Somé 2020 : 77). Il serait le principal acteur du changement du nom du canton de Kokolibou désormais connu sous l'appellation de canton de Dissihn.

### - La chefferie de canton de Koper

Le canton de Koper regroupait une quinzaine de villages. La chefferie de canton de Koper est d'abord revenue aux *Belkũ-Dacari* du village de Koper suite à des concours de circonstances. À l'arrivée des Français, le chef de terre de cette localité se serait sauvé de peur<sup>23</sup>. C'est donc fort de cet événement que Thioro Somé, de la famille *Belkũ-Dacara*, a été nommé chef de canton de Koper par décision du 16 avril 1920<sup>24</sup>. Thioro Somé a administré le canton de Koper d'une main de fer. Il brillait par ses nombreuses exactions sur ses administrés. Thioro Somé était secondé par Bergou Méda qui l'a remplacé comme chef de canton. Ce dernier s'est

<sup>20</sup> Arrêté N°1137/APS acceptant la démission de Téna Dabiré et nommant Dari Dabiré, Chef de canton de Guéguéré, 30 septembre 1949, ANBF, 27V 26.

<sup>21</sup> Rapports trimestriels du cercle du Lobi, 1917, doc cit.

<sup>22</sup> Fiche de renseignement concernant Kohib Somé, Chef de canton de Kokolibou, 1932, ANCI, 5EE 50.

<sup>23</sup> Carnet signalétique de Maurice I. Somda, Chef de canton de Koper, ouvert le 12 mars 1942, ANBF, 27V 15.

<sup>24</sup> Fiche de renseignement concernant Thioro Somé, Chef de canton de Koper, 1928, ANCI, 5EE 50.

aussi manifesté par des exactions sur les populations. Il est remplacé par Maurice Iboré Somda à son décès en octobre 1941. Maurice I. Somda, nommé en 1942, est membre de la famille de la chefferie de terre du village de Koper (*Belkũ-Damɔl*). Les nombreuses exactions des précédents chefs de canton ont amené les administrateurs français à choisir le nouveau chef dans cette famille<sup>25</sup>.

#### - La chefferie de canton de Manoa

Le canton de Manoa était l'un des petits cantons *dagara* de la subdivision de Diébougou. Il était sous le commandement de Marka Kambiré nommé le 25 mai 1925. Marka Kambiré était le chef de terre du village de Manoa. Il a été remplacé par son auxiliaire Niogno Hien à son décès. Niogno Hien serait le neveu de Marka Kambiré<sup>26</sup>. Il a été nommé le 30 avril 1931<sup>27</sup>.

Le canton de Manoa a été supprimé en 1938 dans le cadre de la réorganisation administrative dans la région de la Haute Côte d'Ivoire en exécution de l'arrêté général N°2742 du 29 septembre 1937 (Dabiré 2006 : 63). Les villages anciennement dépendants du canton de Manoa ont été rattachés au canton voisin de Zambo.

#### - La chefferie de canton de Mèmèr

Le canton de Mèmèr regroupait des villages *dagara*, *bwa* (Kayo-Oua) et *phuo* (Fitéon) à sa création (Dabiré 2006 : 62). Ce canton a été remanié en 1924 dans le cadre des réaménagements administratifs dans la subdivision de Diébougou (Dabiré, 2006 : 62-63). Le canton de Mèmèr est par la suite supprimé en 1938 à l'image de la chefferie de canton de Manoa (Dabiré 2006 : 63). Les administrateurs du cercle de Gaoua envisageaient la suppression du canton de Mèmèr bien avant 1938. Ce canton se désengorgeait de sa population du fait de la maladie du sommeil et du déplacement massif de sa population vers le Ghana actuel ou dans la subdivision de Léo<sup>28</sup>. Les villages du canton de Mèmèr sont d'abord rattachés au

canton de Dano. Ensuite, les villages de Mèmèr, Mougoupèlè, Toulpouor et Lopal sont rattachés au canton de Koper en 1949<sup>29</sup>.

Le canton de Mèmèr était sous le commandement de Dõ Poda. Dõ Poda était le fils du chef de terre du village de Mèmèr. Unique chef de canton de Mèmèr, il a été nommé chef de canton le 27 septembre 1924<sup>30</sup>.

#### - La chefferie de canton de Niégo

Le canton de Niégo relevait de la subdivision de Léo, du cercle de Ouagadougou. Ce canton comprenait des villages *dagara*, *sissala*, et *bobo*<sup>31</sup>. Le canton de Niégo a connu deux (02) chefs officiellement nommés. Le premier chef de canton de Niégo est Moizomé (Mwinzoum) Somé du village de Niégo. Il était le fils du chef de terre de ce village. Moizomé a été nommé par décision du 16 avril 1920<sup>32</sup>. Il était secondé par son neveu Danio (Debnour) Somé du village de Dianlé. C'est ce dernier qui l'a remplacé à son décès. Debnour Somé, un ancien caporal, avait complétement mis en main le canton de Niégo. Rigide et intransigeant, Debnour Somé exerça son commandement dans une certaine tyrannie. Il vécut sans aucune contestation interne jusqu'à la fin de sa vie (Poda 2004 : 432) en 1958.

#### - La chefferie de canton d'Oronkua

Le canton d'Oronkua regroupait des villages *dagara*, *bobo* et *phuo*<sup>33</sup>. Le commandement officiel du canton d'Oronkua a été assuré par Loro Somé. Il aurait remplacé son oncle, chef de terre incapable d'être chef de canton<sup>34</sup>. Loro Somé était secondé par Yélabo Hien qui l'a remplacé à son décès en septembre 1924 (Dabiré 2001 : 85). Décédé en 1946, Yélabo Hien a été remplacé par Tiéoulé Somé. Ce chef est décédé en juillet 1986 (Dabiré 2001 : 85-86). Le deuxième chef de canton d'Oronkua bénéficia le plus du régime d'exactions exceptionnelles. Il avait le plus recours à la main d'œuvre gratuite à des fins personnelles comme l'entretien de ses vastes champs (Dabiré 2001 : 86).

<sup>25</sup> Carnet signalétique de Maurice I. Somda, doc cit.

<sup>26</sup> Fiche de renseignement concernant Marka Kambiré, Chef de canton de Manoa, 1928, ANCI, 5EE 50.

<sup>27</sup> Décision N°254 de nomination de Niogno Hien, Chef de canton de Manoa, 30 avril 1931, ANCI, 5EE 50.

<sup>28</sup> Fiche de renseignement concernant Dõ Poda, Chef de canton de Mèmèr, 1932, ANCI, 5EE 50.

<sup>29</sup> Arrêté N°161/APS du 09 avril 1949, ANBF, 27V 25.

<sup>30</sup> Fiche de renseignement concernant Dõ Poda, Chef de canton de Mèmèr, 1928, ANCI, 5EE 50.

<sup>31</sup> Relevé des villages par canton de la subdivision de Léo, ANBF, 44V 410.

<sup>32</sup> Fiche de renseignement concernant Moizomé Somé, Chef de canton de Niégo, 1924, ANCI, 5EE 54.

<sup>33</sup> Fiches de renseignement concernant Yélabo Hien, Chef de canton d'Oronkua, 1930, 1933, ANCI, 5EE 50.

<sup>34</sup> Rapport du Capitaine Labouret du 29 juillet 1918, doc cit.

### - La chefferie de canton de Zambo

Dalane Palenfo est le premier chef de ce canton. Né vers 1876, il était le fils de l'ancien chef de terre du village de Zambo. Une décision du 16 avril 1920 le nomme officiellement chef de canton de Zambo<sup>35</sup>. Craint de ses administrés, Dalane Palenfo commandait énergiquement son canton avec une certaine exagération<sup>36</sup>. Le commandement du canton de Zambo est revenu aux fils de Dalane Palenfo (Jaochim B. Somda d'abord et Ambayékoum Somda ensuite) après 1946. Ce canton s'est agrandi en 1938 avec le rattachement des villages de l'ancien canton de Manoa.

## 2.2. Les chefferies cantonales du sud du *Dagara*

**M**oins nombreuses, elles se composent des chefferies de canton de Dankana, de Legmoin, de Tobo et de Zilatéon. À l'image de la majorité des chefferies du nord *dagara*, elles faisaient partie du cercle de Gaoua.

### - La chefferie de canton de Dankana

La chefferie de canton de Dankana est revenue au patrilignage *Gbaane*. Ce canton regroupait une dizaine de village et relevait de la subdivision de Batié. Le premier chef de canton de Dankana était Lonuor Somé, nommé suivant décision n°109 du 1<sup>er</sup> mai 1924 (Père 1982 : 1057). Démissionnaire en 1928, il est remplacé par Bagba Somé. Bagba Somé a été nommé par décision du 10 avril 1928<sup>37</sup>. Son commandement a été de courte durée : il est révoqué dès le 13 août 1929 pour incapacité (Père 1982 : 1058). Lonuor Somé « se vit de nouveau confier le commandement du canton en 1929. [...] Il semble avoir été assisté par Daar Somé, son frère aîné, [...] » (Père 1982 : 1058). C'est ce dernier qui l'a remplacé à son décès en 1935. Daar/Dari Somé était aidé par son fils Tazié Somé, un ancien combattant. Il est décédé le 18 décembre 1944. Son fils Tazié est alors nommé chef de canton de Dankana le 16 février 1945 pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1945<sup>38</sup>. Tazié Somé est resté le dernier chef

de canton de Dankana jusqu'à son décès en 1974 (Père, 1982 : 1058).

### - La chefferie de canton de Legmoin

À l'instar du canton voisin de Dankana, le canton de Legmoin relevait de la subdivision de Batié. Le premier chef de canton de Legmoin était Bridon Somé. Sous son commandement dans les années 1920, la chefferie de canton était encore embryonnaire dans la région. À son décès, Bridon a été remplacé par son fils Pinfar Somé suivant l'arrêté du 29 juillet 1922<sup>39</sup>. Pinfar Somé a commandé le canton de Legmoin avec beaucoup d'autorité et d'exactions (Hébert et Al., 1976 : 239). Objet de plusieurs sanctions administratives, il est finalement révoqué de ses fonctions à la suite d'une condamnation de 18 mois de prison et remplacé par son frère Guido Somé en 1928 (Hébert et Al., 1976 : 239). Guido Somé s'est aussi fait remarquer par ses exactions. La terreur a atteint son paroxysme sous son commandement (Hébert et Al., 1976 : 240). « Mais Gidoh ayant su qu'il allait être arrêté pour des abus qui avaient fini par être connus, s'enfuit à Kumasi. » (Hébert et Al., 1976 : 240). Kpouin Kambou succède à Guido Somé après sa fuite. Il a été nommé le 08 mai 1933. Il a administré le canton de Legmoin jusqu'en 1958, date de sa révocation pour faute grave<sup>40</sup>.

### - La chefferie de canton de Tobo

Le canton de Tobo relevait de la subdivision de Gaoua. À sa création, le canton comptait dix-huit (18) villages avec pour chef Mayaon Somé nommé suivant l'arrêté N°540 du 29 juillet 1922. Mayaon Somé était le chef de terre du village de Tobo. Il était aidé dans ses fonctions par son fils Kamil Da. Ce dernier l'a même remplacé à son décès survenu le 07 août 1939. Kamil Da (1939-1964) a été nommé chef de canton de Tobo le 19 octobre 1939 pour compter de sa prise de fonction effective<sup>41</sup>. Dernier chef de canton en date, il donnait entièrement satisfaction aux Français.

<sup>35</sup> Carnet signalétique de Dalane Palenfo, Chef de canton de Zambo, ouvert le 01 juin 1935, ANBF, 44V 30.

<sup>36</sup> Fiche de renseignement concernant Dalane Palenfo, Chef de canton de Zambo, 1923, ANCI, 5EE 50.

<sup>37</sup> Décision N° 298 du 10 avril 1928 nommant deux chefs de canton dans le cercle de Gaoua, ANCI, 5EE 50.

<sup>38</sup> Décision N° 30 nommant Tazié Somé, Chef de canton de Dankana, 16 février 1945, ANBF, 27V 25.

<sup>39</sup> Arrêté N°540 du 29 juillet 1922 portant création de canton et nomination de chefs de canton, ANCI, 5EE 50.

<sup>40</sup> Décision N°309 INT/CH révoquant Kpouin Kambou, chef de canton de Legmoin, 20 août 1958, ANBF, 27V 26.

<sup>41</sup> Arrêté N°84 nommant Kamil Da, Chef de canton de Tobo, 19 octobre 1939, ANBF, 22V 131.

### - La chefferie de canton de Zilatéon

Le canton de Zilatéon regrouperait 28 villages avec pour chef Yallo Da. Il relevait de la subdivision de Batié. Le premier chef de ce canton, Yallo Da, a été nommé en 1925<sup>42</sup>. Bien avant lui, un essai a été tenté avec le nommé Dazié/Damirié Hien mais l'intéressé aurait été assassiné<sup>43</sup>. Chevalier de l'Étoile Noire du Bénin, Yallo Da a rendu l'âme le 20 septembre 1957 des suites de maladie. Les chefs de canton avaient des rapports divers avec les populations. Analysons à présent ces rapports en pays *dagara*.

### 2.3. Les rapports entre les chefs de canton et les populations dans le *Dagara*

Les rapports entre les chefs de canton leurs populations ont varié en fonction du temps et des chefs en présence.

Au début de leur responsabilisation en 1917, les chefs avaient des rapports pacifiques avec les populations. Ils ne savaient pas trop ce que l'administration coloniale attendaient d'eux. La plupart des chefs ne se rendaient pas compte de la mission qui leur était confiée. À peine se déplaçaient-ils dans les villages éloignés de leur résidence (Somda, 1984 : 160). Par conséquent, ils gardaient de bonnes relations avec leurs administrés. L'attitude des chefs en ce moment s'expliquait par le fait que la fonction de chef de canton était absente dans l'organisation traditionnelle *dagara*. Les chefs n'avaient donc aucune autorité réelle pour soumettre les populations<sup>44</sup>. Mais certains chefs de canton, comme Thioro Somé de Koper et Dalane Palenfo de Zambo, avaient une certaine influence sur les habitants<sup>45</sup>.

À partir de la période 1920-1925, les rapports entre les populations et les chefs de canton deviennent conflictuels. Les différentes opérations de persuasion des administrateurs français ainsi que les divers avantages liés à la fonction de chefs de canton (solde mensuelle, cadeaux, remise sur l'impôt) ont stimulé le zèle des chefs (Somda, 1984 : 161). Une situation qui les oppose aux populations portées à la résistance. Dans le canton d'Oronkua par exemple, les chefs de canton n'étaient pas

écoutés par les populations de plusieurs villages (Djindjerma, Bonza, Kayo, Ourpuon). Ils avaient des rapports beaucoup conflictuels avec les habitants de ces villages<sup>46</sup>. Certains chefs de canton ne manquaient pas de commander avec force et brutalité pour se faire obéir des populations. D'autres s'adonnaient à des actes de vol, de pillage sur les populations<sup>47</sup>. Les chefs de canton étaient devenus les maîtres incontestés de la région. Certains d'entre eux, à l'image Danio (Debgnour) Somé, commandaient dans une sorte de tyrannie (Poda 2004 : 432). Les chefs de canton profitaient de leur statut pour s'enrichir. Ils instituaient des prestations (obligations de culture) à leur profit (Somda 1984 : 202 ; Dabiré 2001 : 80). Les populations ont dû souffrir le martyr sous l'autorité des chefs de canton jusque dans les années 1940.

À partir de 1940, l'administration coloniale insista sur l'obligation des populations à obéir aux chefs. Par ailleurs, elle mit en garde les chefs contre les abus. Les administrateurs français ont exigé des chefs plus de droiture et de probité morale (Somé 1999 : 84).

Les réformes politiques de 1946 sont venues mettre fin à l'arbitraire et à l'autorité des chefs de canton. En 1946, le travail forcé a été supprimé avec la loi Félix Houphouët Boigny, alors que la loi Lamine Gueye accordait la citoyenneté à tous les sujets des colonies françaises et supprimait l'indigénat (Suret-Canale & Boahen 1998 : 197). À partir de cette date, les rapports entre les chefs et les populations sont devenus relaxes (Dabiré 2006 : 150). Désarmés de leurs moyens de pression, les chefs ne pouvaient plus soumettre de force les populations. Aussi, celles-ci avaient de moins en moins peur des chefs (Somé 1999 : 84).

La situation des chefs s'est exacerbée avec l'engrenage politique né des réformes de 1946. L'avènement du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) dans le cercle de Gaoua à cette époque contribua à affaiblir l'autorité des chefs de canton (Bazié 2016 : 334). Ce parti, en apparence anticolonialiste, a connu une adhésion massive des populations (Bazié 2016 : 297-298). Dans le canton de Bapla, le RDA a servi de tremplin à certains habitants pour contrebalancer l'autorité du chef Narebeyon Somda (Somé 1999 : 85).

<sup>42</sup> Bulletin de notes concernant Yallo Da, Chef de canton de Zilatéon, 1944, ANBF, 27V 27.

<sup>43</sup> Redevance coutumière du canton de Zilatéon, ANBF, 27V 27.

<sup>44</sup> Rapports trimestriels du cercle du Lobi, 1917, doc cit.

<sup>45</sup> Rapport du capitaine Labouret du 29 août 1918, doc cit.

<sup>46</sup> Fiches de renseignement concernant Loro Somé et Yélabo Hien, Chefs de canton d'Oronkua, 1923, 1933, ANCI, 5EE 50.

<sup>47</sup> Fiches de renseignement concernant Thioro Somé, Chef de canton de Koper, 1920 ; Pinfar Somé, Chef de canton de Legmoin, 1924, ANCI, 5EE 50.

### 3. L'impact des chefferies cantonales dans le *Dagara*

Dans leur marche, les chefferies de canton en pays *dagara* ont dû faire face à des réorganisations administratives. Elles ont aussi impacté énormément la région.

#### 3.1 Les réorganisations administratives

Les réorganisations administratives ont le plus touché les chefferies cantonales du nord *Dagara*. En 1924, le canton de Mèmèr est remanié suite à des difficultés administratives. Ce canton regroupait des *Dagara* et des *Phuo* (une des composantes ethniques du Burkina Faso). Mais, les *Phuo* n'acceptaient pas le commandement des *Dagara*. Le remaniement avait donc permis de constituer un autre canton (Fitéon) regroupant les villages *phuo* de l'ancien canton de Mèmèr (Dabiré 2006 : 62-63). Il s'agissait de mettre en œuvre la *politique de races* du gouverneur général Ponty dans la région<sup>48</sup>. La politique de Ponty invitait au remplacement des chefs allogènes par des chefs issus des différentes ethnies (Dabiré 2006 : 59).

En 1932, les cantons de Dano et d'Oronkua s'agrandissent avec le rattachement des villages du canton de Fitéon. Créé en 1924, ce canton a été supprimé le 14 juin 1932. Le village de Kayo a été rattaché au canton d'Oronkua et les villages de Fitégné, Sétégné & Nimi au canton de Dano (Somé 2020 : 79). Avec la suppression de la Haute-Volta le 05 septembre 1932, les chefferies de canton en pays *dagara* ont intégré la colonie de Côte d'Ivoire. Les cercles de Batié, de Gaoua et Ouagadougou qui regroupaient ces chefferies avaient été rattachés à la Côte d'Ivoire (Salo 2015 : 190).

En 1938, on assiste à la suppression de certains cantons en pays *dagara*. Il s'agit notamment des cantons de Manoa et de Mèmèr. La suppression de ces cantons entre dans le cadre de la réorganisation administrative dans la région de la Haute Côte d'Ivoire (Dabiré 2006 : 63). Les villages du canton de Manoa ont été rattachés au canton de Zambo. Ceux de Mèmèr sont rattachés d'abord au canton de Dano. Par la suite, certains de ces villages ont rejoint le canton de Koper<sup>49</sup>. Les cantons de Manoa et de Mèmèr faisaient partie des plus petits cantons dans le *Dagara*. Or, la suppression des petits cantons avait été suggérée aux administrateurs pour donner

plus de force et de cohésion au commandement mis en place. Concernant le canton de Mèmèr, sa suppression était à l'étude par les autorités coloniales bien avant 1938. Il se désengorgeait de sa population du fait de la maladie du sommeil et du déplacement massif de ses habitants vers le Ghana ou dans la subdivision de Léo (Somé 2020 : 80). D'autres chefferies cantonales (Djikologo, Niégo, Zilatéon) viendront à disparaître après 1946. D'une manière générale, les chefferies de canton ont eu un impact réel dans le *Dagara*.

#### 3.2. L'impact des chefferies cantonales dans le *Dagara*

L'impact des chefferies de canton en pays *dagara* est d'abord politique. Cette nouvelle hiérarchie politique a pris le dessus sur l'organisation politique traditionnelle *dagara* en mettant en arrière-plan les autorités traditionnelles (les chefs de terre notamment) (Somé 1999 : 85). Fort du soutien de l'administration coloniale, les chefs de canton et les chefs de village sous leur commandement sont devenus les nouvelles autorités politiques dans le *Dagara* (Poda 2004 : 643). Il convient de mentionner aussi que la création des cantons a modifié l'organisation territoriale traditionnelle dans le *Dagara*. Avant la colonisation, le *Dagara* était réparti en *tigamè*, c'est-à-dire en plusieurs terroirs sous la responsabilité des chefs de terre (*tegan dem*) (Somé 1985 : 18).

Les chefferies de canton ont ensuite impacté socialement la société *dagara*. Avec elles, une hiérarchie sociale est apparue dans le *Dagara*. Les familles détentrices du titre de la chefferie se placent au-dessus des autres familles. Lesquelles familles sont soumises régulièrement aux contraintes coloniales (Somda 1975 : 83). Le principe d'égalité entre les différentes familles en pays *dagara* a ainsi été rompu (Somda 1975 : 83). Aussi, le pouvoir des chefs de canton (et même des chefs de village) a conduit à l'arbitraire dans la société *dagara*. Les chefs n'hésitaient à user de leur autorité pour abuser des populations (Somda 1984 : 202-203). Cependant, les chefs de canton participaient à la cohésion sociale dans la région à travers le règlement des conflits. Les populations les consultaient très souvent pour la résolution de leurs litiges (Dabiré 2006 : 146).

<sup>48</sup> Rapport annuel du cercle du Lobi, 1924, ANCI, 5EE 9(1/8).

<sup>49</sup> Arrêté N°161/APS du 09 avril 1949, ANBF, 27V 25.

L'impact des chefferies cantonale se perçoit enfin dans le domaine économique. Ici, les chefs de canton ont contribué à développer certaines cultures (riz, coton) en pays *dagara*. Les chefs de canton avaient l'obligation de produire suffisamment afin de servir d'exemple à leurs administrés. Ils emblavaient plusieurs champs à cet effet<sup>50</sup>. Avec l'installation de l'Église catholique dans le *Dagara* en 1933 (Hébert et Al., 1976 : 253), certains chefs de canton se sont engagés dans ses actions de développement socioéconomique (Somé 1999 : 85).

## CONCLUSION

Les contraintes administratives et surtout l'échec du commandement direct ont amené les Français à modifier l'organisation politique traditionnelle dans le *Dagara* en y instituant une hiérarchie politique. Avec cette nouvelle hiérarchie politique, l'autorité politique traditionnelle *dagara* a été mise à l'écart sans être supprimée (Somé 1999 : 74). Les chefferies cantonales sont le dernier échelon de la hiérarchie politique créée dans le

*Dagara* par les administrateurs français. Elles étaient au nombre de quinze (15) à leur création avec un grand nombre dans le nord *Dagara*. En 1938, deux de ces chefferies à savoir les chefferies de canton de Manoa et Mèmèr sont supprimées avec la réorganisation administrative de la Haute Côte d'Ivoire. Les chefs de cantons avaient des fonctions administrative, économique et judiciaire. À leur début, ils avaient des rapports pacifiques avec leurs administrés en pays *dagara*. Ces rapports deviennent conflictuels avec l'appui de l'administration coloniale envers les chefs. Les populations subissent dès lors la brutalité et la force des chefs de canton enclin à des exactions. Mais, à partir de 1946, les relations entre les chefs et les populations deviennent relaxes avec la mise en place d'un certain nombre de réformes dans les différentes colonies françaises. Les chefferies cantonales ont joué un rôle majeur dans l'assise du pouvoir colonial au Burkina Faso en général et dans le *Dagara* en particulier. Leur impact dans la région est perceptible sur le plan politique, social et économique. La dynamique des chefferies cantonales dans la société *dagara* contemporaine servira de tremplin à d'autres réflexions.

## SOURCES D'ARCHIVES

### Archives nationales du Burkina Faso (ANBF)

Arrêté N°84 du 19 octobre 1939 nommant Kamil Da, chef de canton de Tobo, 22V 131.

Arrêté N°161/APS du 09 avril 1949, 25V 25.

Arrêté N°1137/APS du 30 septembre 1949 acceptant la démission de Téma Dabiré et nommant Dari Dabiré, chef de canton de Guéguéré, 27V 26.

Bulletin de notes concernant Yallo Da, chef de canton de Zilatéon, année 1944, 27V 27.

Carnet signalétique de Dalane Palenfo, chef de canton de Zambo, ouvert le 01<sup>er</sup> juin 1935, 44V 30.

Carnet signalétique de Delima Ouattara, chef de canton de Djikologo, ouvert le 25 mai 1943, 44V 28.

Carnet signalétique de Maurice I. Somda, chef de canton de Koper, ouvert le 12 mars 1942, 27V 15.

Carnet signalétique de Nanfa Somé, chef de canton de Dano, ouvert le 1<sup>er</sup> juin 1935, 22V 131.

Carnet signalétique de Narebeyon Somé, chef de canton de Bapla, ouvert le 11 février 1945, 27V 25.

Carnet signalétique de Téma Dabiré, chef de canton de Guéguéré, ouvert le 1<sup>er</sup> juin 1935, 44V 30.

Décision N°30 du 16 février 1945 nommant Tazié Somé, chef de canton de Dankana, 27V 25.

Décision N°309 INT/CH du 20 août 1958 révoquant Kpouin Kambou, chef de canton de Legmoïn, 27V 26.

Fiche signalétique de Narebeyon Somé, chef de canton de Bapla, établie le 11 février 1945, 27V14.

Procès-verbal d'audition de témoin du 07 septembre 1949, 27V 14.

Procès-verbal de réunion des notables du canton de Zambo du 23 août 1954, 27V 15.

Redevances coutumières des cantons de Bapla et de Guéguéré, 1950, 27V 14.

Redevance coutumière du canton de Zilatéon, 27V 27.

Relevé des villages par canton de la subdivision de Léo, 44V 410.

<sup>50</sup> Fiches de renseignement concernant Téma Dabiré, chef de canton de Guéguéré, 1924 ; Yélébo Hien, Chef de canton d'Oronkua, 1924, ANCI, 5EE 50.

**Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI)**

Arrêté N°540 du 29 juillet 1922 portant création de canton et nomination de chefs de canton, 5EE 50.  
 Circulaire sur l'administration indigène du 28 septembre 1932, Journal Officiel de Côte d'Ivoire n°22 du 15 novembre 1932.  
 Décision N°298 du 10 avril 1928 nommant deux chefs de canton dans le cercle de Gaoua, 5EE 50.  
 Décision N°254 du 30 avril 1930 portant nomination de Niogno Hien, chef de canton de Manoa, 5EE 50.  
 Fiche de renseignement des chefs de canton destitués, décédés ou démissionnaires du cercle de Gaoua, 5EE 50.  
 Rapport annuel du cercle du Lobi, 1924, 5EE 9 (1/8).  
 Rapport du Capitaine Labouret, Administrateur du cercle sur le commandement indigène dans le Lobi, 29 août 1918, 5EE 10 (1).  
 Rapport trimestriel du cercle du Lobi, année 1917, 5EE 9(2/1).  
 Rapport du cercle du Lobi, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1918, 5EE 9(2/2).

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

BAZIÉ Boubié, 2016, *La colonisation des Lobi du Burkina Faso par la France : de l'insoumission au changement social, 1897-1960*, Thèse de Doctorat unique en Histoire contemporaine, Université Joseph KI-ZERBO, 446 p.

DABIRÉ Bahi Oskar, 2001, « Histoire du peuplement et contraintes coloniales : l'exemple du village d'Oronkua en pays dagara », in Richard Kuba, (dir), *Berichte des Sonderforschungsbereichs 268, Les Dagara et leurs voisins : Histoire de peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso*, Band 15, Frankfurt, p. 79-86.

DABIRÉ Bahi Oscar, 2006, *"Pôtôrô" : Les Contraintes de la politique coloniale dans la subdivision de Diébougou (1897-1946)*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Ouagadougou, 168 p.

KAMBOU-FERRAND Jeanne-Marie, 1993, *Peuples voltaïques et conquête coloniale, 1885-1914*, Paris, L'Harmattan, 480 p.

KAMBOU Jeanne-Marie, 1971, *La Pénétration française en pays lobi, 1897-1920*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Paris I, 150 pages.

LABOURET Henri, 1925, *Monographie du cercle de Gaoua*, 72 p.

LABOURET Henri, 1931, *Les Tribus du Rameau Lobi*, Paris, Université de Paris, Travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie, 510 pages.

MÈTUOLÈ SOMDA Jean-Baptiste, 1987, *Sagesse Dagara II, Le Doglu et la famille dagara*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme en Sociologie, Université Catholique de Louvain, 61 p.

MÈTUOLÈ SOMDA Nurukyor, Octobre 1984, *La Pénétration coloniale en pays Dagara, 1896-1933*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Histoire et Civilisations, Université Paris VII, 329 p.

Père HEBERT et Al., 1976, *Esquisse d'une monographie historique du pays Dagara*, Diocèse de Diébougou, 269 p.

PÈRE Madeleine, 1982, *Les Deux bouches, Les sociétés du "rameau lobi" entre la tradition et le changement*, Thèse de Doctorat en Lettres et Sciences Humaines, Université de Panthéon-Sorbonne, Paris I, 1296 p.

PODAN. Évariste, 2004, *La Société dagara entre hier et demain : mutation difficile ou développement impossible ?*, Thèse de Doctorat d'État en Anthropologie Sociale et Politique, tome I et II, Université Cheikh Anta Diop, 796 p.

SALO Samuel, 2015, « Conquête, pacification et administration coloniale en Haute-Volta jusqu'en 1945 », in DIALLO Hamidou et BANTENGA Moussa Willy, (Dir), *Le Burkina Faso, Passé et présent*, Ouagadougou, P.U.O, pages 161-200.

SCHMENGLER Dagmar, 2001, « Nanfaa, chef de canton de Dano-Mythe et institution coloniale », in Richard Kuba, (dir), *Berichte des sonderforschungsbereichs 268, Les Dagara et leurs voisins : Histoire de peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso*, Band 15, Frankfurt, p. 103-109.

SOMDA Nurukyor, 1975, *La Pénétration coloniale en pays Dagara, 1897-1914*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Université Paris VII, 100 p.

SOMDA Nurukyor Claude, 2003, « Les Critères du choix des chefs indigènes dans les sociétés sans organisation politique centralisé du Sud-ouest du

Burkina Faso, 1897-1917 », in Yénouyaba Georges Madiéga, (dir), *Burkina Faso, Cent ans d'histoire, 1895-1995*, tome 1, Paris, Karthala, p. 797-811.

SOMDA Nurukyor Claude, 2008, *Peuples et identité, tradition et modernité, Rapport de synthèse*, Dossier en vue de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches, Université Paris VII – Denis DIDEROT, 123 p.

SOME Bouyini, 2020, Rapports entre l'administration coloniale française et les populations lobi des cercles de Gaoua et de Batié (1899-1960), Mémoire de Master en Histoire, Université Joseph KI-ZERBO, 140 p.

SOMÉ Kountié, 1985, *Éléments pour une approche des organisations paysannes en Afrique Noire Subsaharienne. Les sociétés "traditionnelles" face au monde moderne. L'exemple de la société dagara au Sud-ouest du Burkina Faso*, Mémoire de D.E.A, Université François Rabelais, 67 p.

SOMÉ Magloire, 1999, « Le sacré et le système politique traditionnel des Dagara du Burkina à l'épreuve de la colonisation », in *Sciences sociales et humaines*, Rev. CAMES – Série B, Vol.01, p. 74-89.

SOMÉ Winso Banfo Claude, 2020, *L'Institution de la chefferie administrative en pays dagara de 1897 à nos jours : cas de la chefferie de canton de Dissihn*, Mémoire de Master en Histoire politique et sociale, Université Norbert ZONGO, Koudougou, 124 p.

SURET-CANALE Jean, 1962, *Afrique Noire, L'Ère coloniale*, Paris, Terrains/Éditions sociales, 636 p.

SURET-CANALE Jean et BOAHEN Albert Adu, 1998, « L'Afrique Occidentale », in Ali A. Mazrui, (Dir), *Histoire générale de l'Afrique*, Tome VIII, L'Afrique depuis 1935, Paris, UNESCO, p. 183-213.

SOMÉ Justin, 1996, *Pénétration coloniale et résistances des populations dans la Subdivision de Batié : 1927-1947*, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Ouagadougou, 112 pages.

---

## AUTEURS

### Salifou **IDANI**

Maitre de Conférences en Histoire et Civilisation africaines  
Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)  
Courriel : [gantasa@yahoo.fr](mailto:gantasa@yahoo.fr)

### Winso Banfo Claude **SOMÉ**

Doctorant en Histoire Politique, Sociale et Religieuse  
Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)  
Courriel : [someclaud@gmail.com](mailto:someclaud@gmail.com)

### Aboubakar **TANAÏ**

Maitre de Conférences en Histoire et Civilisation africaines  
Université de Lomé (Togo)  
Courriel : [tanaibou@yahoo.fr](mailto:tanaibou@yahoo.fr)

## AUTEUR CORRESPONDANT

### Winso Banfo Claude **SOMÉ**

Courriel : [someclaud@gmail.com](mailto:someclaud@gmail.com)

---



© **Edition électronique**

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : [revue@espacesafricains.org](mailto:revue@espacesafricains.org)

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : [poster\\_ujlog@espacesafricains.org](mailto:poster_ujlog@espacesafricains.org)

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster>

© **Éditeur**

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

© **Référence électronique**

Salifou IDANI, Winso Banfo Claude SOMÉ, Aboubakar TANAI, «Les chefferies cantonales dans le Dagara (Burkina Faso), 1912-1949», Numéro Varia (Numéro 2 | 2025), ISSN : 2957- 9279, p 29-44, mis en ligne, le 30 juin 2025, Indexations : Road, Mirabel, Sudoc et Impact factor (SJIF) 2025 : 5. 341.

---

## INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS

---



Voir impact factor : <https://sjifactor.com/passport.php?id=23718>



Voir la page de la revue dans Road : <https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279>



Voir la page de la revue dans Mirabel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains>



Voir la revue dans Sudoc : <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089>

---